

Tir fédéral de 1879

Autor(en): **Falkner, R. / Göttisheim**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-334994>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

doit s'étendre à toutes les charges, pour servir de base au recrutement et au budget.

Les rapports qui précèdent doivent être accompagnés, le cas échéant, des propositions relatives à l'effectif personnel des corps et à la tenue des contrôles. Il est recommandé aux Autorités et aux officiers chargés de fournir les rapports, d'observer la plus grande exactitude, soit quant à l'établissement des rapports eux-mêmes, soit quant aux délais fixés pour les remettre. Les officiers en défaut seront appelés au service à leurs frais pour établir les rapports qu'ils n'auraient pas livrés. Les retards qui pourraient se produire seront en conséquence signalés au Département militaire suisse par la voie du service.

La présente circulaire sera adressée aux Autorités militaires cantonales pour elles et les commandants des unités de troupes cantonales, soit les commandants de compagnies, et aux chefs d'armes pour eux et pour les commandants des unités de troupes de la Confédération.

Les formulaires nécessaires pour les extraits des contrôles matricules seront transmis aux Cantons pour les commandants d'arrondissement et ceux nécessaires pour les extraits des contrôles de corps seront adressés aux chefs d'armes pour les corps fédéraux et aux Autorités militaires cantonales pour les corps de troupes des Cantons. Les commandants de division, de brigade et de régiment recevront directement les formulaires dont ils ont besoin de l'intendance des imprimés du Commissariat des guerres central à Berne.

Les formulaires seront envoyés à double, mais on n'en retournera qu'un de rempli.

Les rapports à fournir seront inscrits par les teneurs de contrôle dans le formulaire qui se trouve à la fin des contrôles de corps.

Département militaire suisse :
SCHERER.

Tir fédéral de 1879.

Le Comité d'organisation du Tir fédéral de 1879 vient d'adresser aux Sociétés de tir de la Suisse l'appel suivant :

Chers amis et Confédérés !

Par décision de la Société suisse des tireurs, le Tir fédéral aura lieu l'été prochain, pour la troisième fois, à Bâle, et nous en avons fixé l'époque du 6 au 14 juillet inclusivement.

Toute notre population a, comme nous, salué avec joie cette décision ; mais, en même temps, nous sentons la sérieuse importance et la grandeur de la tâche et des devoirs qui nous sont imposés.

Nous mettrons tout en œuvre pour faire, de la plus belle de nos fêtes patriotiques, une fête populaire vraiment digne de ce nom, ainsi que pour prouver à nos chers Confédérés notre amour et notre attachement ; mais, pour cela, il faut, avant tout, que nous puissions compter sur votre coopération et sur votre appui.

Il est vrai que les circonstances actuelles ne sont guère favorables à la célébration de fêtes joyeuses ; l'industrie et le commerce sont en souffrance, et certaines questions politiques, sociales et religieuses, agitent et divisent les esprits aussi dans notre pays. Mais les Tirs fédéraux n'ont-ils pas eu de tout temps pour effet de réunir tous les Confédérés ? N'est-ce pas pour ceux-ci une occasion unique de s'exercer au noble jeu des armes et d'échanger librement leurs pensées ? Ne viennent-ils pas y puiser de nouvelles forces pour la défense de notre chère patrie, et y retremper

leur patriotisme et leur dévouement au bien public? Nous avons donc le ferme espoir que, par l'union des forces de tous, ce but sera aussi atteint cette fois.

Si les temps difficiles et le vœu général nous interdisent tout luxe inutile, en revanche vous ferons tous nos efforts pour organiser une fête populaire; elle sera simple, à la vérité, mais tous, sans exception, pourront y goûter des joies saines et pures.

Nos diverses sociétés de tir viennent de donner un témoignage frappant de ce qu'on peut obtenir lorsque chacun y met de la bonne volonté. La vieille élite experte de nos tireurs, qui a porté l'exercice du tir à un haut degré de perfection et qui en a fondé et assuré la réputation, et nos jeunes soldats qui sont appelés plus qu'autrefois à se familiariser avec leurs armes perfectionnées se sont tendu la main. Après s'être fait des concessions mutuelles, les deux partis se sont entendus pour dresser un plan de tir propre à satisfaire toutes les justes exigences. Pour la première fois donc, l'année prochaine, le plan de tir reposera sur des bases de tir qui auront été établies d'après le vrai mode républicain, par des délégués de tous les tireurs.

Aussi attendons-nous pour la prochaine fête vieux et jeunes. On aura le plus possible égard aux vœux des uns et des autres; tous seront également les bienvenus au noble exercice du tir, ainsi qu'à la grande assemblée générale. Ce n'est que par l'entente et par l'union de tous les tireurs, de tous les vrais patriotes, que le prochain Tir fédéral pourra conserver le caractère qui a distingué ces fêtes dès leur fondation, et cela à l'honneur et pour le bien de notre patrie.

Nous prions donc tous les tireurs suisses et les amis du tir de nous prêter leur concours bienveillant et énergique. Nous comptons en particulier sur l'envoi de dons nombreux, destinés, selon l'usage antique, à récompenser par des prix l'adresse et l'habileté et à les stimuler toujours davantage.

Chers amis et Confédérés, nous vous invitons de la manière la plus cordiale à prendre part à cette belle fête patriotique. Nous serons à la fois honorés et heureux de vous donner de nouvelles preuves de notre amitié et de notre hospitalité; c'est à vous de nous rendre la chose possible par une participation générale de votre part. Venez donc en masse sur les rives de notre beau Rhin, aux eaux vert d'émeraude; notre sol aussi est vraiment suisse. Pressez-vous en rangs serrés autour de la bannière fédérale, et prouvez ainsi que, pour tout Suisse, l'esprit d'indépendance et le sentiment de l'union ne sont pas des mots vides de sens.

Dans l'espoir que vous répondrez à notre appel, nous vous saluons tous amicalement et vous serrons la main en souhaitant d'avance la bienvenue la plus cordiale.

Au nom du Comité d'organisation :

Le Président, R. FALKNER.

Le Secrétaire, GÖTTISHEIM.

BIBLIOGRAPHIE

Der Gebirgskrieg von Franz Freiherrn v. Kuhn, K. K. Feldzeugmeister. (La guerre de montagne, par le feldzeugmeister J. et R. baron Franz v. Kuhn.) 2^e édition. Vienne. S. W. Seidel et fils, 1878. 1 vol. in 8 de 237 pages, avec planches.

La 1^{re} édition de cet ouvrage, parue en août 1870, a eu un grand et légitime succès, bien que l'attention des militaires fût alors détournée de toute lecture ne se rattachant pas immédiatement à la gigantesque lutte franco-allemande qui venait de s'ouvrir. L'ouvrage important du général